

Zeitschrift: Animato
Herausgeber: Verband Musikschulen Schweiz
Band: 17 (1993)
Heft: 2

Rubrik: Aus dem Verband = De l'association

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rus dem Verband / de l'association

18^e Assemblée générale de l'ASEM

L'assemblée générale du samedi 27 mars s'est déroulée à Zurich, dans la somptueuse aula Jugendstyl du collège Hirschengraben. La salle était ornée de nombreux personnages de pierre qui, selon la mise en garde ironique de notre président Willi Renggli, pourraient hochoer du chef quand des propos exagérés parviendraient à leurs oreilles.

Comme d'habitude, la matinée fut réservée à la partie statutaire, on avait prévu un moment d'échange au cours de l'après-midi. Le thème de ces échanges fut le suivant: conservatoires et écoles de musique en temps difficiles (difficultés financières bien entendu).

Concernant la partie statutaire de cette journée, relevons l'intervention de M. Bühlmann, à propos de rapport d'activités et la proposition du comité d'opérer quelques changements dans les statuts.

M. Bühlmann a reproché au comité de ne pas avoir tenu correctement compte des vœux de l'assemblée. Celle-ci avait, l'an passé, adopté un partage des tâches au sein du comité selon différents domaines pris en charge chacun séparément par un membre du comité. Si ce principe ne s'est pas réalisé tel que prévu, la raison en est qu'aucun membre du comité ne se sentait prêt à prendre en charge un unique domaine. L'important était de définir les tâches et d'éviter qu'elles ne se recourent. Il nous a paru plus efficace de prendre en charge à deux, trois ou quatre, la responsabilité de chaque secteur d'activités. Personnellement, je ne pense pas qu'en agissant de la sorte, nous ayons trahi l'assemblée. Cette dernière a, suite à cette remarque, largement approuvé le rapport d'activité.

Autre point que j'aimerais aborder ici concerne les quelques changements que le comité proposait d'apporter.

L'ASEM travaille en relation étroite avec les associations cantonales. Celles-ci sont régulièrement conviées aux séances du comité. L'invitation est malheureusement très peu honorée; seule une ou deux associations y ont répondu jusqu'à maintenant. Le comité a donc eu l'idée de créer un nouvel organe au sein de l'ASEM qui serait une assemblée des délégués cantonaux. Cette conférence qui n'aurait qu'un droit consultatif, serait réunie au minimum une fois par année.

Constituer un nouvel organe implique bien sûr des changements de statuts. La discussion à ce propos amenant une série de corrections en chaîne, il est devenu impossible de garder une compréhension globale des changements. Cette constatation a conduit l'assemblée à manifester le désir que la conférence des délégués cantonaux soit constituée cette

année mais qu'une révision des statuts soit adoptée lors d'une prochaine assemblée générale.

Relevons encore que 10 écoles ont été définitivement admises à l'ASEM dont deux romandes: l'Institut E.Willems de Delémont et l'Académie de musique de Genève.

La matinée s'est terminée avec l'allocation du président du conseil municipal de la ville de Zurich, M. Joseph Estermann. Ses propos ont touché, bien sûr, le thème de la journée: les difficultés financières, les écoles de musique à la frontière entre l'école et la culture et les possibilités d'agir des autorités politiques. Il a également souligné le rôle fondamental des écoles de musique dans la diffusion de la culture au sein de la société. «Une société dans laquelle la culture ne serait l'apanage que de certains, serait une société sans culture.»

M. Franz Bürgisser, directeur administratif du département de l'instruction publique de Lucerne a introduit le colloque de l'après-midi par un exposé. Loin de vouloir résumer les propos de Mr Bürgisser (dont j'espère voir la publication intégrale dans ce journal), voici quelques éléments relevés de mes notes.

- En période de difficultés financières, le pouvoir politique n'a pas grand choix: ou il augmente les impôts, ou il diminue les prestations offertes. Au vu de l'impopularité de la première solution, il sera toujours enclin à choisir la deuxième solution. Cela signifie que les écoles de musique devront toujours agir pour que le politique soit convaincu que la culture est un élément essentiel du développement humain.

- La direction d'une école de musique aime et soigne tellement son enfant, qu'elle a tendance à voir ses propres difficultés financières comme une catastrophe majeure. Il est important qu'elle lève les yeux, qu'elle voie ce qu'il se passe actuellement dans le monde pour relativiser son problème.

- Les écoles de musique doivent agir dans le court et le long terme.

- Le court terme concerne le domaine pratique. Agir à ce niveau, c'est agir au niveau du budget, qu'il soit aussi serré, aussi vraisemblable, aussi transparent que possible.

- Le long terme, c'est s'opposer avec la plus grande



Lors de l'assemblée générale de l'ASEM, un groupe de représentants des écoles de musique de la Suisse romande s'est constitué. Sous la direction d'Olivier Fallier la discussion a tourné autour des problèmes d'organisation, de gestion et de compétences du corps enseignant, enfin de rendre les établissements plus aptes à faire face aux difficultés actuelles. (Foto: RH)

VMS-Schulleiterschulung

Die Versuchsphase der Schulleiterschulung ist abgeschlossen. Der VMS kann nun ein Ausbildungskonzept anbieten, das Schulleiter oder Schulleiterinnen befähigt, den vielfältigen Anforderungen, die an sie gestellt werden, zu genügen.

Die VMS-Schulleiterschulung besteht insgesamt aus einem Basiskurs, drei Aufbaukursen und einer Schlussprüfung:

- Basiskurs** 6 Tage
Querschnitt durch alle Gebiete
- Führungskurs (Aufbaukurs 1)** 5 Tage
Führung, eine Herausforderung
- Pädagogik-Politikkurs (Aufbaukurs 2)** 5 Tage
Grundschule, Instrumentenwahl, Instrumentalunterricht, gemeinsames Musizieren, Öffentlichkeitsarbeit, Politik
- Managerkurs (Aufbaukurs 3)** 5 Tage
Marketing, Finanzen, Personal, Betriebsorganisation
- Schlussprüfung** 2 Tage
(setzt alle vier vorangehenden Kurse voraus)
Rekapitulation, Team-, Urteils- und Problemlösungsfähigkeit

Der Basiskurs ist der Einstieg in die Ausbildung. Die Reihenfolge der Aufbaukurse kann frei gewählt werden. Für die 4 Kurse wird je eine Besuchsbestätigung abgegeben. Nach bestandener Schlussprüfung folgt ein Ausweis als «ausgebildete(r) Schulleiter(in) mit erfolgreich bestandener Schlussprüfung». Die behandelten Teilgebiete werden auf diesem Papier aufgelistet.

Die ganze Ausbildung sollte nach zwei bis drei Jahren abgeschlossen werden.

Der Zeitplan sieht wie folgt aus:

für Neueinsteiger			für Absolventen eines Basiskurses		
1993	18.-24. April	Basiskurs	17.-22. Oktober	Managerkurs	
	17.-22. Oktober	Managerkurs	27.-28. November	Abschlussprüfung	
1994	17.-23. April	Basiskurs	16.-21. Oktober	Führungskurs	
	16.-21. Oktober	Führungskurs			
1995	Frühjahr	Pädagogik-Politikkurs	Frühjahr	Pädagogik-Politikkurs	
	Herbst	Managerkurs	Herbst	Managerkurs	
	November	Abschlussprüfung	November	Abschlussprüfung	

Résolution

L'éducation musicale est une composante indispensable de l'entité culturelle de la Suisse. Elle fait partie intégrante du développement de l'être humain.

Plus de 200 000 élèves suivent des cours dispensés dans quelque 400 écoles de musique par près de 10 000 professeurs. Seuls, les écologies payés par les parents dépassent déjà les 100 millions de francs; les charges totales des écoles de musique se montent elles, à plus de 200 millions. A cela s'ajoutent d'énormes sommes consacrées à l'acquisition d'instruments, de partitions, d'appareils sonores, d'amplificateurs, de billets de concerts, etc. Les écoles de musique sont donc un facteur économique essentiel. Se préoccuper de leur prospérité est un devoir d'intérêt général.

1. L'Association Suisse des Ecoles de Musique est d'avis que, malgré la situation financière de récession générale, la formation doit rester un souci primordial.
2. La valeur de l'enseignement musical ne sera jamais surévaluée, car non seulement celui-ci améliore la qualité de la vie, mais il doit aussi être pris au sérieux dans le contexte de notre politique socio-culturelle.
3. La musique touche l'être humain tout entier, à travers son corps, son esprit et son âme. L'enseignement musical stimule l'activité et la vie communautaires de manière significative.
4. Une bonne éducation musicale doit pouvoir être offerte à toutes les couches de la population.
5. La qualité des écoles de musique dépend de la compétence des enseignants, de la qualité de l'infrastructure et de l'efficacité de l'organisation. Les pouvoirs publics se doivent donc de soutenir les efforts des écoles de musique.
6. Les écoles de musique s'efforcent d'exploiter toutes les possibilités au niveau de la pédagogie ou de l'organisation, pour que les moyens mis en œuvre aient un impact optimal.

Zurich, le 27 mars 1993

Association Suisse des Ecoles de Musique ASEM

fermeté à ce que l'on coupe d'abord dans la culture; c'est agir selon certaines règles du marketing; c'est être présent dans la vie de la commune, ne pas rester silencieux quand l'exécutif prépare son budget; c'est être présent dans les médias; c'est donner des signes de bonne volonté (en renonçant une fois par exemple aux primes offertes pour les années de service); c'est aussi faire participer les parents dans le sens d'un groupe de pression. Agir à long terme, c'est enfin améliorer la qualité de l'école, installer un bon climat général.

- Mais le principal, pour agir à long terme, c'est de faire en sorte que personne ne fasse de la musique sans joie au sein de l'école. Cela semble une lapalissade, mais le pédagogue, appliqué à améliorer le jeu de l'élève, n'est pas à l'abri de ce genre d'erreur et risque dans sa concentration d'oublier la joie de faire de la musique.

A la suite de cet exposé, six groupes de réflexion sont constitués. Les sujets à débattre étaient les suivants: compétence pédagogique des enseignants, activités de l'EM en vue de la constitution d'un lobby, sélection (examens d'entrée, changements de degrés), optimisation de l'organisation de l'EM, formes diverses de l'enseignement, les éléments à ne remettre en question à aucun prix.

Les cinq premiers groupes débattaient des possibilités d'action, le sixième de ce qu'il ne faut pas toucher. Les groupes 1,3,4,5 réfléchissaient aux possibilités d'économiser dans le domaine qui leur était imparti. En dehors de l'optimisation de l'organisation de l'école, aucun sujet traité n'a montré de réelle possibilité d'économiser. Les compétences des enseignants, leur qualification, la qualité de l'enseignement sont des domaines où les économies sont impossibles sans toucher à la qualité de l'école. La sélection d'élèves, plus franchement dit l'élimination des mauvais élèves par souci d'économies va à l'encontre des buts de l'enseignement de la musique. L'enseignement par petits groupes pose lui aussi quelques problèmes. S'il semble possible, il ne devrait pas être envisagé à la suite d'arguments de type financier, mais bien uniquement pour des raisons pédagogiques; de plus, les professeurs ne sont pas formés pour cet enseignement et des cours de formation complémentaires devraient être créés.

La réunion s'est terminée par l'adoption d'une résolution insistant sur le rôle économique-culturel pris par l'enseignement de la musique dans notre société et sur le soutien indispensable du pouvoir politique.

Le bilan de cette journée a été très positif pour les romands. Les échanges qu'ils ont eu, en français, avec des représentants de la Suisse allemande, dans le cadre du colloque ont été particulièrement enrichissants.

Olivier Fallier

Schritt vorwärts für den Kulturförderungsartikel

Der Kulturförderungsartikel hat eine erste Hürde überwunden: der Nationalrat hat am 18. März 1993 mit 88 zu 20 Stimmen eine diesbezügliche Ergänzung der Bundesverfassung befürwortet.

Gemäss dem Subsidiaritätsprinzip soll der Bund dort fördern eingreifen, wo die Möglichkeiten der Privaten, Gemeinden und Kantone an ihre Grenzen stossen. Eigeninitiative wird dem Bund bei Aufgaben von nationaler Bedeutung zugebilligt. Wohl dürfen bei der gegenwärtigen Finanzlage des Bundes keine Subventionswunder erwartet werden. Aber die ausdrückliche Erwähnung in der Verfassung verhindert, dass die seit über Hundert Jahren lediglich aus Tradition, d.h. gewohnheitsrechtlich, unterstützten kulturellen Aktivitäten ungeschützt dem aktuellen Spardruck ausgeliefert werden.

«Geben Sie der Kultur unseres Landes denjenigen Wert, der ihr zusteht. Geben Sie ihn Verfassungsrang», plädierte die Berner Nationalrätin Elisabeth Zölch. In der Diskussion wurde deutlich gemacht, dass Kultur einem Grundbedürfnis des Menschen entspreche und eine Klammerfunktion im Staat erfülle.

Winterthur-Lausanne: Salut les artistes!

Die Konservatorien von Lausanne und Winterthur gestalten im Rahmen der 4. Musiktage in der Kartause Ittingen/Thurgau vom 11. bis 13. Juni 1993 gemeinsam ein Programm mit ihren Berufsstudenten. Der Anlass ist dem Winterthurer Mäzen Werner Reinhardt gewidmet, welcher sehr viel für die Kunst in der West- und Ostschweiz bewirkte. Neben zehn einstündigen Kammermusik- und Orchesterkonzerten, in denen alle Komponisten der ersten Hälfte unseres Jahrhunderts vertreten sind, für die sich Reinhardt nicht nur finanziell engagiert hat, stehen Honeggers «Roi David», Strawinskys «Histoire du soldat» und «Les Noces», die ebenfalls ohne Reinhardt Hilfe wohl nicht zustandekommen wären, im Zentrum der Musiktage. Die drei Werke werden auf französisch und russisch aufgeführt. - Detaillierte Auskunft ist ab Mitte Mai erhältlich beim Sekretariat der Stiftung Kartause Ittingen, 8532 Warth, Tel. 054/748 44 11.

Beilage Prospekt Musikschulkongress

Dieser Nummer ist ein Prospekt über den 6. Schweizerischen Musikschulkongress beigelegt, welcher vom 9.-11. Oktober 1993 in Winterthur stattfinden wird.

Impressum

Herausgeber	Verband Musikschulen Schweiz VMS Association Suisse des Ecoles de Musique ASEM Associazione Svizzera delle Scuole di Musica ASSM Associazion Svizzera da las Scuolas da Musica ASSM
Postfach	49, 4410 Liestal Tel. 061/901 37 87 Fax 061/901 48 46
Animato	Fachzeitung für Musikschulen, hervorgegangen aus dem «vms-bulletin» 17. Jahrgang
Auflage	12 326 abnormierte Exemplare Auflagestärkste Schweizer Zeitung im Fachbereich Musikschule
Erscheinungsweise	zweimonatlich, jeweils am 10. der Monate Februar, April, Juni, August, Oktober, Dezember am 23. des Vormonats
Redaktionsschluss	Richard Hafner Sprungstr. 3a, 6314 Unterägeri Tel. 042/72 41 96 Fax 042/72 58 75
Cherfaktionnahme	François Joliat La Clavière, 1268 Begnins Tel. et Téléfax 022/366 38 75
Redaktionsssekretariat	Daisy Hafner, Cornelia Huonder
Insertionspreise	Satzspiegel: 284 x 412 mm (8 Spalten à 32 mm) Millimeterpreis pro Spalte Fr. --78 Grossratsrate über 816 mm Fr. --63
	Spezialpreise für Seitenteile: 1/1 S. (284 x 412 mm) Fr. 1690.- 1/2 S. (284 x 204 mm) Fr. 900.- (140 x 412 mm) 1/4 S. (284 x 100 mm) Fr. 485.- (140 x 204 mm) (68 x 412 mm)
Rabatte	ab 2x 5% 6x 12% (Jahresabschluss) VMS-Musikschulen erhalten pro Inserat 25% resp. maximal Fr. 40.- Rabatt
Abonnemente (VMS-Mitglieder)	Lehrkräfte, Leiter sowie Administratoren und Behörden von Musikschulen, die Mitglied des VMS sind, haben Anrecht auf ein kostenloses persönliches Abonnement. Diese Dienstleistung des VMS ist im Mitgliederbeitrag begriffen. Abonnementsbestellungen und Mutationen müssen durch die Musikschulen dem VMS-Sekretariat gemeldet werden. Privat-Abonnemente pro Jahr Fr. 25.- (Ausland Fr. 35.-)
Postcheck-Konto	VMS/ASEM/ASSM 4410 Liestal, 40-4505-7
Druckverfahren	Rollenoffsetdruck, Fotosatz
Druck	J. Schaub-Buser AG Hauptstr. 33, 4450 Sissach Tel. 061/971 35 85
© Animato	Alle Rechte vorbehalten. Nachdruck oder Vervielfältigung nur mit Zustimmung der Redaktion.